



L' Association des Travailleuses et
Travailleurs Accidentés
de l' Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)

332, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C6
819-797-5004
administration@attaat.org

Bilan d'activités 2008-2009

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle
de l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés
de l'Abitibi-Témiscamingue

**Rouyn-Noranda
20 mai 2009**

Table des matières

INTRODUCTION	3
1.0 MISSION ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT	4
2.0 VIE DÉMOCRATIQUE.....	5
3.0 ACTIVITÉS DE DÉFENSES DES DROITS.....	5
3.1 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME	6
a) Publication d'un journal : <i>Bulletin d'information</i>	6
b) Organisation de cafés-rencontres	6
c) Rédaction et distribution d'une brochure.....	6
3.2 ACTIVITÉS POLITIQUES NON PARTISANES	6
a) Rencontre avec les élus provinciaux.....	7
b) Campagne de lettres au sujet de l'abolition de l'imposition des indemnités de remplacement du revenu.....	7
3.3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE	7
3.4 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS	7
4.0 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL	8
5.0 FINANCEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES	8
6.0 CONCLUSION	8
ANNEXE DÉTAILLÉE	9

INTRODUCTION

Située à Rouyn-Noranda dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT) est une association à but non lucratif regroupant les travailleuses et travailleurs victimes d'accidents et de maladies du travail. L'ATTAAT croit aux principes de la défense des droits collectifs ainsi qu'à l'action communautaire. Son mandat est de soutenir et aider les membres de l'association à l'échelle locale et régionale tout en procurant divers services professionnels telles que, diffusion d'information, accompagnement et références juridique, médicale et psychosociale. L'ATTAAT estime que les victimes d'accidents et de maladies du travail devraient pouvoir décider de leur condition de vie, sans atteinte à leurs droits. Nous croyons qu'une association régionale comme la nôtre peut atteindre ses objectifs en fournissant la formation et les ressources nécessaires.

Fondée en 2001 par monsieur Yvan Arseneault, ainsi qu'un groupe de travailleurs accidentés, l'ATTAAT a toujours assuré la pérennité de ses services, malgré les obstacles que ses membres fondateurs ont dû surmonter au fil des années. Par ses activités, l'ATTAAT favorise la mise en commun des analyses et préoccupations de ses membres. Elle soutient et renforce le mouvement d'actions populaires de défense des droits des victimes d'accidents et de maladies du travail qui, grâce à un message cohérent et à une mobilisation concertée avec d'autres regroupements d'action communautaire et joue un rôle primordial dans la lutte pour la défense et l'amélioration des droits de l'ensemble des victimes de lésions professionnelles en Abitibi-Témiscamingue.

L'assemblée générale annuelle est l'occasion privilégiée pour faire le point sur nos actions de même que sur nos positions et sur la base de l'évaluation que l'on peut en faire, tracer les perspectives de notre action commune future. C'est un exercice fondamental dans toute organisation démocratique et particulièrement, dans une organisation de défense collective de droits. Pour que son action soit significative, l'ATTAAT doit rallier l'ensemble des membres autour d'objectifs communs et d'une stratégie qui tienne compte à la fois du niveau de développement de l'association, de la cohésion du mouvement et de la conjoncture en général.

1.0 MISSION ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT

L'ATTAAT est une corporation sans but lucratif enregistrée sous la partie III de la Loi sur les compagnies. Les objectifs de sa charte, adoptés en 2001 et révisés en 2007, sont les suivants :

- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affecté (es) par des accidents et ou maladies du travail de services de consultation ainsi qu'un service de suivi de dossiers afin de les aider dans leurs démarches et procédures auprès des employeurs, ou de toutes instances décisionnelles en vertu des lois pertinentes;*
- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affecté (es) par des accidents et ou maladies du travail un service de références juridiques médicales et sociales;*
- *Offrir aux travailleuses et travailleurs affecté (es) par des accidents et ou maladies du travail de la formation sous forme d'ateliers ou de cours sur la réglementation de la CSST ou toutes autres réglementations fédérales et provinciales;*
- *Organiser des activités qui permettent de faire valoir leurs intérêts.*

À CET EFFET,

L'ATTAAT a pour mission la défense collective des droits des travailleuses et travailleurs victimes de lésions professionnelles et défend également les principes suivants :

- *Une interprétation large et libérale de la loi.*
- *La reconnaissance de toutes lésions professionnelles.*
- *La pleine compensation de tout arrêt de travail dû à une lésion professionnelle.*
- *L'assurance du maintien de tous nos avantages sociaux.*
- *La juste compensation par une rente à vie de toute atteinte permanente.*
- *La juste compensation, par des rentes mensuelles, des conjoints (es) et enfants des personnes décédés d'une lésion professionnelle.*

- *La pleine indexation annuelle de toute rente, indemnisation ou prestation versée par la CSST.*
- *La reconnaissance du caractère prépondérant de l'opinion du médecin traitant.*
- *Le droit des services complets et équitables de réadaptation.*
- *Le droit à la réintégration à l'emploi, ou a défaut, dans un autre emploi.*
- *L'accès a une vraie justice*

2.0 VIE DÉMOCRATIQUE

L'ATTAAT compte actuellement quarante-six (46) membres ayant domicile sur les différents territoires des MRC de la région. L'année 2008-2009 a été bénéfique dans le recrutement de nouveaux membres. En effet, vingt-six (26) personnes ont adhéré à l'association. Toutefois, cette progression du nombre de nouveaux membres a été possible grâce à l'ajout d'une stagiaire en travail social, ainsi que d'un coordonnateur.

Au cours de l'année 2008-2009, les membres du conseil d'administration ont tenu 9 séances. Elles ont permis de faire progresser l'association dans ses activités de défense des droits de ses membres et poursuivre son action communautaire, tout en supportant les démarches des autres organismes de défense de droits collectifs. Également, les membres du conseil d'administration ont participé à certaines activités de séances d'information publique.

3.0 ACTIVITÉS DE DÉFENSES DES DROITS

L'ATTAAT réalise chaque année des activités et des documents pour ses membres et collabore avec d'autres organismes et regroupements à l'organisation d'actions collectives dans le but de faire respecter et reconnaître les droits des victimes de lésions professionnelles.

3.1 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

L'ATTAAT est une association régionale qui travaille avec les travailleurs et travailleuses accidentés. Les sujets sociopolitiques touchant les victimes de lésions professionnelles nécessitent souvent d'être vulgarisés pour en assurer leur bonne compréhension. À cet effet, l'ATTAT vulgarise et transmet l'information touchant les travailleurs et travailleuses accidentés du travail.

a) Publication d'un journal : *Bulletin d'information*

L'ATTAAT a publié le premier numéro d'une série de quatre (4) de son nouveau journal, *Bulletin d'information*, en décembre 2008. Ce journal permet d'informer les victimes de lésions professionnelles des différents sujets sociopolitiques qui les touchent. De plus, cela nous permet d'informer les travailleurs et travailleuses accidentés de nos activités à venir, de nos principales revendications et batailles menées. Tous les membres sont invités à écrire un article sur leur association ou bien sur un sujet visant à informer les autres membres. Plus de 70 copies du journal *Bulletin d'information* ont été distribuées aux membres de l'ATTAAT ainsi qu'aux personnes intéressées à cette cause.

b) Organisation de cafés-rencontres

Au cours de la dernière année, l'ATTAAT a organisé avec quatre (4) cafés-rencontres thématiques, dont le but était d'informer les membres sur des sujets liés au processus de défense des droits dans les dossiers de CSST. Des thèmes tels que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le harcèlement etc. ont été abordés et suscités un intérêt auprès des participants.

c) Rédaction et distribution d'une brochure

Afin de mieux faire connaître l'association, le conseil d'administration a décidé de donner mandat à la permanence de faire la conception et la rédaction d'une brochure d'information sur l'ATTAAT. La distribution de cette brochure s'est faite dans plusieurs municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue.

3.2 ACTIVITÉS POLITIQUES NON PARTISANES

L'ATTAAT a lancé une campagne de sensibilisation politique non partisane auprès des élus régionaux à l'Assemblée nationale. Elle a demandé à ses membres d'initier des démarches auprès des élus, sur divers sujets touchant les dossiers de CSST. L'ATTAAT fait état dans ses documents, internes ou externes, qu'une mobilisation a

pour but d'inciter à exercer des pressions sur un représentant élu ou à organiser une telle mobilisation en vue d'obtenir le maintien ou la modification d'une loi, d'une politique ou d'une décision du gouvernement du Québec.

a) Rencontre avec les élus provinciaux

Au début de mars 2009, l'ATTAAT a entrepris une campagne de sensibilisation auprès des élus, relativement à la situation des accidentés du travail et de leurs relations avec la CSST. Au cours de ces rencontres, les élus ont appuyé la cause des accidentés du travail. De plus, un document a été préparé par l'association pour expliquer la situation en région.

b) Campagne de lettres au sujet de l'abolition de l'imposition des indemnités de remplacement du revenu.

Une lettre a été envoyée à la ministre des Finances, Madame Monique Jérôme Forget, dans le cadre de l'abolition de la mesure visant l'imposition indirecte des indemnités de remplacement du revenu. De plus, nous avons acheminé la lettre dans les médias locaux.

3.3 ACTIVITÉS DE MOBILISATION SOCIALE

L'ATTAAT s'est jointe fréquemment à des activités de groupes pour défendre des intérêts communs. Elle s'est associée avec d'autres organismes dans le but des résultats positifs. Ces mobilisations collectives ont pour but de changer une situation sociale, favorable à nos membres, selon nos valeurs et nos motivations. Les mobilisations collectives témoignent d'une conscience collective de ceux et celles qui y participent, et d'une construction des identités sociales.

3.4 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS

L'ATTAAT, à titre d'association régionale, assume ses responsabilités en défendant les intérêts des travailleurs et travailleuses accidentés syndiqués non-syndiqués de l'Abitibi-Témiscamingue auprès de l'ATTAQ en relations avec les revendications des accidentés du travail au Québec.

4.0 RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Durant l'année 2008-2009, l'ATTAAT a embauché un coordonnateur à temps complet, à raison de 30 heures par semaine qui est entré en fonction le 8 décembre 2008. De plus, une étudiante en travail social à l'UQAT est venue faire un stage à l'ATTAAT et a été un membre important de l'équipe. Elle a acquis une expérience certaine sur la dynamique de la défense des droits des accidentés du travail.

De son côté, le conseil d'administration a travaillé fort pour soutenir la stagiaire et le coordonnateur, pour assurer la gestion de l'organisation et voir à l'exécution des mandats donnés par l'assemblée générale. La collaboration de tous les membres du conseil d'administration a été essentielle au bon fonctionnement de l'association.

5.0 FINANCEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES

Règle générale, les dépenses pour l'année 2008-2009 ont été contrôlées tout en assurant le bon fonctionnement administratif de la permanence.

La subvention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) au montant de 25 000 \$ a constitué la principale source de financement pour l'année 2008-2009. Cette somme a permis d'élargir le rayonnement de l'association en région. Malgré le contexte économique actuel, la saine gestion des ressources et un contrôle conforme des dépenses font de l'ATTAAT une des associations d'accidentés du travail la mieux gérée au Québec.

6.0 CONCLUSION

Les membres de l'ATTAAT considèrent que l'existence de l'association est une réelle force pour faire avancer et respecter les droits des travailleurs et travailleuses accidentés. La mise en commun des expériences locales et l'atteinte d'un discours cohérent à l'avantage des victimes de lésions professionnelles demeurent primordiales.

L'ATTAAT offre des services essentiels aux travailleurs et travailleuses accidentés. Ces services d'écoute, de support, de références et d'entraide contribuent de façon exceptionnelle à diminuer et prévenir les situations d'inégalité, de discrimination, de détresse et d'exclusion toujours présentes dans notre société.

L'aide apportée par l'association aux victimes de lésions professionnelles est non seulement nécessaire, mais reconnue et saluée tant par les membres eux-mêmes

que par les différents acteurs du milieu. Ainsi, l'ATTAAT continuera de venir en aide aux victimes de lésions professionnelles en leur donnant les ressources dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits.

Les membres du conseil d'administration

Rédaction : Marc Bouchard (Coordonnateur)

ANNEXE DÉTAILLÉ

Rapport d'activités Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Financement

- Nombre de membres : 46
- Demande auprès du Secrétariat à l'action communautaire Autonome et à l'initiative sociale ;
- Demande auprès des députés et ministre à l'Assemblée nationale de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Provincial ;
- Demande à la Conférence religieuse canadienne ;
- Demande aux Centrales syndicales ;
- Demande au Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda ;
- Une lettre a été envoyée à la Ministre Michèle Courchesne et au Ministre Michel Audet pour leur demander d'augmenter les subventions fournies aux organismes communautaires par le SACAIS ;
- Assisté a une rencontre ayant pour but d'examiner la possibilité de mettre sur pied une fondation régionale pour financer les organismes communautaires.

Vie associative

L'Association a tenu et participé à plusieurs rencontres :

- Rencontre avec l'ACEF et RAIDDAT pour une stratégie pour recourt collectif (sujet décès Robert Roussy) pour récupérer les dossiers et les déboursés d'argent le 4 avril 2008;
- Court avec le CAFA : formation prise de notes et à la rédaction du procès-verbal 8 avril 2008;
- AGA de L'ATTAQ a Montréal 11-12 avril 2008;
- CA de l'ATTAAT 16 avril 2008;
- 17 avril discuté des dons des communautés religieuses.
- Le 22 avril 2008 rencontre organiser par l'ACEF et RAIDDAT et des accidenté pour une stratégie pour recourt aux petites créances (sujet décès Robert Roussy) pour récupérer les déboursés d'argent;
- Le 23 avril 2008 rencontre pour préparer l'AGA et vérifié lettre au SACAIS;

- Le 24 avril 2008 rencontre avec l'ACEF dossier décès Robert Roussy;
- 29 avril 2008 café rencontre sur les représentations;
- Le 30 avril 2008 rencontre pour préparer rapport d'activité; orientation 2008-2009;
- Le 12 mai demande de soutien financier aux députés et aux syndicats;
- Le 20 mai assemblée générale annuelle 2008, plus tirage d'un panier de provision commandité par Provigo d'Évain et l'ATTAAT d'une valeur de \$ 200;
- Le 5 juin 2008 mai CA ATTAAT;
- Le 11 juin rencontre avec une avocate pour s'informer de ces exigences comme représentation;
- Le 12 juin appelle conférence téléphonique AGA spécial de tout les membres de l'ATTAQ afin d'assurer un meilleur fonctionnement démocratique et nommé des nouveau membres a l'exécutif et que le comité de coordination soit formé d'un membre de chacune des associations;
- Le 13 juin Photo prise avec le gagnant du panier de provision avec le propriétaire du Provigo d'Évain;
- Le 17 juin appelle conférence de l'ATTAQ réunion du comité de coordination pour faire le suivi ;
- Le 18 Juin discussions avec un représentant de la fondation du Dr Benoit Deshais;
- Le 18 juin rencontre au SSSG avec Jacques Mercier et l'université pour possibilité d'une stagiaire.
- Le 19 juin assisté à l'AGA de l'ACEF;
- Le 18 Août rencontre député Marc Lemay pour faire la promotion de l'organisme;
- Le 21 août formations à l'université pour superviser la stagiaire (Michel);
- Le 26 août CA ATTAAT
- Le 2 septembre 1^e journée au bureau avec la stagiaire Bertine Berzil;
- Le 16 septembre rencontre avec l'université et la stagiaire pour évaluer le poste;
- Le 29 septembre manifestation a Val D'Or pour dénoncer la politique de Stéphane Haper
- Le 2 octobre CA ATTAAT
- Le 22 octobre distribué Trac pour le 20^e colloque santé sécurité au travail;
- Le 27- 28 octobre A G T Montréal ;
- Le 4 novembre évaluation des c.v. pour le poste de coordonnateur/coordonnatrice;
- Le 5 Novembre formation a université pour superviser la stagiaire;
- Le 11 novembre évaluation de la stagiaire avec Jacques et l'université
- Le 18 novembre évaluation des candidats pour occuper le poste de travail;
- Le 20 novembre engagement du Coordinateur Marc Bouchard;
- Le 2 décembre rencontre informative avec la stagiaire et les superviseurs et le coordonnateur pour définir chacun leur rôle;
- 8 décembre, CA Maison communautaire Desjardins;
- 8 décembre, rencontre avec Me Denis Bécharde – Séance d'information
- 10 décembre, CA ATTAAT;
- 17 décembre, réunion comité de la Pionnière ;

- 13 janvier 2009, Assemblée spéciale comité de la Pionnière (Alliance communautaire)
- 20 janvier 2009 Entrevue pour émission de télévision communautaire (Bertine);
- 21 janvier 2009, CA ATTAAT;
- 22 janvier 2009, Accompagnement d'un membre (CSST)
- 27 janvier 2009, Café-rencontre organisé par l'ATTAAT;
- 9 février 2009, (Entrevue TVC7) Amos
- 12 février 2009, Accompagnement d'un membre (médical)
- 18 février 2009, CA ATTAAT
- 24 février 2009, Café-rencontre
- 3 mars 2009, Accompagnement membre à la CSST Val-d'Or
- 3 mars 2009, CA spécial ATTAAT
- 9 mars 2009, rencontre avec le député d'Abitibi-Ouest (François Gendron)
- 13 mars 2009, rencontre avec député de Rouyn-Noranda (Daniel Bernard)
- 18 mars 2009, CA ATTAAT
- 23 mars 2009, Rencontre avec le ministre régional (Pierre Corbeil)
- 30 mars 2009, Atelier rencontre Commissaire aux plaintes régional
- 31 mars 2009, café-rencontre

Faire des représentations collectives sur les problèmes qui se posent souvent dans la région ; revendiquer des améliorations aux droits des accidentés-e-s ;

- Rencontres avec les députés provinciaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour le sensibiliser aux problèmes vécus par les accidentés dans le traitement de leur dossier à la CSST.
- Demande de rencontre avec Fédération des médecins omnipraticiens de l'Abitibi-Témiscamingue, la CSST et Santé publique Québec.
- Remise de tracts destinés à sensibiliser les participants au Colloque régional en santé et sécurité du travail, sur la diminution des droits et conditions des victimes d'accident de travail et de lésions professionnelles depuis les 20 dernières années;
- Rencontres avec des avocats en vue d'examiner les possibilités de référence de cas d'accidentés et de collaboration pour des conférences.

Faire de l'éducation et de l'information auprès des accidentés sur leurs droits ;

- Cinq cafés-rencontres ont été organisés à Rouyn-Noranda
- Atelier d'information avec le Commissaire aux plaintes régionale et une représentante du Centre d'accompagnement aux plaintes.

- Produit trois bulletins d'information qui ont été posté aux membres. Ces bulletins sont également disponibles pour téléchargement sur notre site Web.

Formation des membres

- Participation aux formations ponctuelles de l'ATTAQ
- Formation sur le financement et les levées de fonds par le Centre d'animation de formation et d'accompagnement (CAFA) ;

Supporter les membres dans leurs démarches auprès de la CSST

- Pas moins d'une centaine de personnes ont bénéficié des services de l'Association, que ce soit par téléphone, par rencontre au bureau ou d'accompagnement à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.***

N.B. Ces actions se situent à tous les niveaux d'appel de la CSST.

N.B. Toutes ces activités ont été réalisées sur une base complètement bénévole et sans financement récurrent de la part du gouvernement où autre source.

Yvan Arseneault
Président